

RÈGLEMENTS TECHNIQUES – CROSS-COUNTRY (HOMMES ET FEMMES)

A. EFFECTIF POUR LE CHAMPIONNAT

Chaque équipe est composée d'un maximum de sept partants et d'un minimum de cinq partants. Le classement à l'arrivée des cinq premiers finissants sera totalisé pour déterminer le résultat de l'équipe, et les 6^e et 7^e coureurs servent à déplacer les autres.

B. EFFECTIF SUR LA TOUCHE

C. PARTICIPANTS

C.1 ÉQUIPES

Le championnat de Sport interuniversitaire canadien est ouvert à tous. Chaque institution membre de Sport interuniversitaire canadien peut inscrire une équipe masculine et une équipe féminine (une équipe est composée de 7 coureurs). Les institutions membres peuvent aussi inscrire des coureurs individuels s'ils sont incapables d'inscrire une équipe complète.

C.2 IDENTIFICATION

Les étudiants athlètes participant aux compétitions doivent porter des numéros d'identification. Un programme présentant la composition des équipes doit être préparé pour les spectateurs.

Les numéros d'identification doivent apparaître à l'avant ou à l'avant et à l'arrière du maillot.

Les étudiants athlètes qui représentent une équipe universitaire (au moins cinq participants) doivent porter un uniforme de même couleur et de même style. Le maillot peut être à manches courtes ou longues. Le short de tous les membres de l'équipe doit aussi être de même couleur. Le collant peut être porté en autant qu'il est de couleur semblable au short de l'équipe.

C.3 ADMISSIBILITÉ INDIVIDUELLE

Un coureur qui n'est pas membre d'une équipe est admissible qu'aux prix individuels et son classement à l'arrivée ne peut pas compter dans le pointage d'une équipe.

C.4 INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES

Les inscriptions doivent parvenir au comité organisateur de l'institution hôte dix jours avant le championnat. Les noms de dix athlètes classés par ordre de temps doivent être transmis. Les sept coureurs participants au championnat doivent être déclarés lors de la réunion technique.

- C.5 CLASSEMENTS INDIVIDUELS
- C.6 INSCRIPTIONS DES ÉQUIPES
- C.7 CLASSEMENT DES ÉQUIPES

D. COMPÉTITION

D.1 ORGANISATION ET GESTION DES ACTIVITÉS

Le site du championnat est déterminé à la réunion de Sport interuniversitaire canadien prévue à cette fin. Le championnat doit avoir lieu lors du dixième samedi après la Fête du travail.

Le parcours pour les hommes mesure 10 000 mètres avec plus ou moins 50 mètres d'écart et il doit être jalonné à tous les 1 000 mètres. Le parcours des hommes doit comprendre un maximum de quatre tours (2,5 km par tour) pour être complet. Le parcours pour les femmes mesure 5 000 mètres avec plus ou moins 25 mètres d'écart et il doit être jalonné à tous les 1 000 mètres. Le parcours pour femmes doit comprendre un maximum de deux tours (2,5 km par tour) pour être complet.

- D.2 TIRAGE, GROUPEMENT, CLASSEMENT, ESSAIS, QUALIFICATIONS
- D.3 FORMULE ET FORMAT
- D.4 PROCÉDURES ET PROTÈTS
- D.5 HORAIRE ET DÉROULEMENT

Les épreuves des hommes et des femmes se déroulent en après-midi, le départ des femmes est réalisé en premier.

- D.6 HORAIRE DES RENCONTRES
- D.7 HORAIRE DES SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT / D'ÉCHAUFFEMENT
- D.8 PROLONGATION ET TEMPS MORT
- D.9 BRIS D'ÉGALITÉ

D.10 RÉSULTATS ET STANDARDS

Le système servant à afficher immédiatement les résultats provisoires fonctionne comme suit :

- a) Chaque coureur porte un macaron avec son nom et son appartenance (fourni par le comité technique hôte) qu'on enlève au fil d'arrivée et qu'on accroche sur un tableau d'affichage.
- b) Au fil d'arrivée, chaque coureur reçoit un carton ou un autre article approprié indiquant son classement à l'arrivée. Il doit le remettre à l'entraîneur ou au gérant de l'équipe. (Les coureurs individuels ne faisant pas partie d'une équipe ne reçoivent pas de carton indiquant leur classement à l'arrivée, mais leur macaron est dûment fixé au tableau d'affichage avec ceux des coureurs des équipes).
- c) Un secrétaire, placé à la table du marqueur, note le chiffre sur la fiche indiquant le classement à l'arrivée remise à chaque membre d'une équipe et totalise les cinq plus petits chiffres de chaque équipe pour arriver à un résultat d'équipe. Comme précaution supplémentaire, l'entraîneur ou le gérant de chaque équipe, après avoir

recueilli toutes les fiches de son équipe, totalise les cinq plus petits chiffres, écrit le total sur une enveloppe avec le nom de l'équipe, place toutes les fiches dans l'enveloppe et remet immédiatement celle-ci au marqueur (les enveloppes sont fournies par le directeur de la rencontre.)

- d) Il est fortement recommandé que le directeur de la rencontre ou son remplaçant (par exemple, l'annonceur de la rencontre) dévoile, en plus de les afficher, les résultats des équipes dans les 15 minutes qui suivent la fin de chaque course, ceci pour le bénéfice des coureurs, des spectateurs et des médias.
N.B. : Les règlements D.10.1 et D.10.3 ne sont pas utilisés si on dispose d'un système informatisé qui peut produire les pointages d'équipes plus rapidement que le système décrit dans le règlement D.10.5.
- e) Les résultats définitifs imprimés indiquent le classement général de chaque coureur de même que le classement de son équipe. On indique la place du finissant non-membre d'une équipe (une institution avec moins de cinq partants) qu'au classement général.
- f) Lorsqu'une équipe prend le départ avec 5 coureurs ou plus et que moins de 5 terminent la course, aucun point d'équipe ne lui est accordé. Chaque coureur de cette équipe est ainsi considéré comme finissant individuel et il ne peut pas déplacer les autres coureurs dans le classement des équipes.
- g) Pour trancher l'égalité entre les équipes, on démarque en utilisant le rang à l'arrivée du cinquième finissant de chacune des équipes.
- h) Pour trancher l'égalité entre les coureurs, on calcule leur rang moyen respectif à l'arrivée (par exemple : égalité pour la 10^e place $10 + 11 / 2 = 10,5$ devient donc le classement attribué à chaque coureur par rapport au finissant qui suit. Après les coureurs à égalité, on reprend avec la 12^e place.)

D.11 RECORDS ET STATISTIQUES

E. ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS

E.1 BALLONS / BALLES

E.2 VIDÉOCASSETTES

E.2.1 ADVERSAIRES DE PREMIÈRE RONDE

E.2.2 VIDÉOCASSETTES - RESPONSABILITÉS DE L'HÔTE

Un système d'enregistrement sur vidéocassette, ayant la capacité de revoir les images, doit être situé à la ligne d'arrivée et être à la disposition du juge d'arrivée.

E.3 UNIFORMES (voir C.2)

E.4 DOSSARDS, BAS, COULEUR DES MAILLOTS, COLLANTS, SERVIETTES

E.5 PROTÈGE TÊTE ET CASQUE

E.6 IDENTIFICATION DU CAPITAINE

E.7 RÉPARTITION DES EFFECTIFS

E.8 TÉLÉPHONE POUR OBSERVATEURS

E.9 EXIGENCES EN INSTALLATIONS

F. RÈGLEMENTS

Le parcours doit respecter la règle 168 - 2(c) de la Fédération internationale.

Les caractéristiques générales du parcours du championnat doivent être les suivantes : Un sol permettant de courir en chaussures à pointes (un minimum de revêtement artificiel), larges zones de passage, proximité relative de la zone de départ aux toilettes, accès facile à la zone d'arrivée pour les spectateurs et les représentants des médias, parcours bien jalonné et (ou) surveillé le jour de la course pour éviter que les coureurs ne soient désorientés.

L'aire de départ doit mesurer entre 25 à 30 mètres de largeur, et est disposée de façon à ce que tous les points de la ligne de départ soient à la même distance du premier virage ou du premier rétrécissement du parcours. Il est fortement recommandé que la largeur de 25 à 30 mètres se poursuive pendant au moins 150 mètres avant que le parcours se resserre.

On doit prévoir des cases de départ d'au moins deux mètres de largeur pour les équipes qualifiées et pour les coureurs sans équipe.

L'attribution des cases de départ est tirée au sort.

L'aire d'arrivée doit mesurer au moins cinq mètres de largeur et il est fortement recommandé que la ligne d'arrivée ne se situe pas à plus de 200 mètres de la ligne de départ. Il est également recommandé que l'aire d'arrivée mesure au moins cinq mètres de largeur pour les derniers 100 mètres du parcours et que cette zone soit exempte de virages brusques. Les virages larges et gradués ne nuisant pas aux concurrents dans une fin de course serrée sont acceptables. La ligne d'arrivée doit être bien définie, clairement visible aux coureurs et étroitement surveillée de façon à assurer que tous les coureurs connaissent une fin de course correcte avec un temps précis.

Le tablier d'arrivée débute à la ligne d'arrivée, mesure au moins cinq mètres de largeur et devient graduellement plus étroit sur une distance de quinze mètres pour atteindre une largeur d'un seul mètre. À partir de ce point, il se poursuit sur quinze autres mètres jusqu'au marqueur. On doit assurer suffisamment d'espace pour éviter toute congestion de coureurs (on recommande au moins 55 m pour une centaine de coureurs). Les côtés du tablier d'arrivée doivent être faits de matériaux appropriés, tels que des piquets bien plantés joints par de la corde ou du ruban afin de garantir que tous les coureurs conservent leur ordre d'arrivée jusqu'au marqueur.

Remarque : 55 m = 15 m (ligne d'arrivée à la section rétrécie de un mètre) + 40 m (couloir de un mètre)

G. RÉUNIONS

G.1 RÉUNION TECHNIQUE

La réunion technique doit avoir lieu le vendredi (durée : une heure). Elle vise les objectifs suivants :

- a) Déclaration finale des concurrents par chaque institution pour chaque course.
- b) Révision de l'itinéraire du parcours, des emplacements des fanions de direction et des bornes kilométriques.
- c) Révision des procédures de départ et d'arrivée, de même que du temps de passage et (ou) de classement qui peut être fourni par le comité organisateur.

- d) Révision du protocole de présentation des médailles.
- e) Clarification des règles de compétition et des motifs de disqualification.
- f) Discussion de toute autre question concernant l'organisation de la rencontre.
- g) L'hôte doit organiser deux excursions guidées du parcours, une dans l'après-midi précédant la course et une dans la matinée de la course.
- h) Une réunion doit avoir lieu parallèlement à la réunion technique durant la soirée avant la rencontre. Elle vise les objectifs suivants :
 - i) Discussion et formulation de recommandations concernant l'organisation des prochains championnats (règles, procédures, promotion, etc.).
 - ii) Discussion et formulation de recommandations concernant la date et le lieu des futurs championnats de Sport interuniversitaire canadien.

G.2 RÉUNION DE L'ASSOCIATION DES ENTRAÎNEURS

La réunion annuelle de l'Association des entraîneurs se tient immédiatement après la réunion technique (prévoir au moins deux heures trente).

G.3 CLINIQUE POUR ENTRAÎNEURS

G.4 CONFÉRENCE DE PRESSE

H. OFFICIELS

H.1 OFFICIELS SUBVENTIONNÉS

H.2 AFFECTATIONS

H.3 NEUTRALITÉ

H.4 QUALIFICATIONS

H.5 RESPONSABILITÉS DES ORGANISATEURS

H.6 RESPONSABILITÉS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE

H.7 HONORAIRES

H.8 OFFICIELS SUBSTITUTS

H.9 PROCESSUS DE SÉLECTION

H.10 AFFECTATION AUX COMPÉTITIONS

I. PRIX ET TROPHÉES

Remarque : On doit consulter la politique 60.20 pour obtenir des renseignements plus précis sur les prix et trophées.

I.1 BANNIÈRE DE SPORT INTERUNIVERSITAIRE CANADIEN ET TROPHÉE DU CHAMPIONNAT

Remis aux équipes championnes (hommes et femmes)

I.2 MÉDAILLES

Médailles d'or, d'argent et de bronze remises aux membres des trois premières équipes (sept étudiants athlètes et un entraîneur).

Médailles d'or, d'argent et de bronze remises aux coureurs qui ont obtenu les trois premières places chez les hommes et chez les femmes.

I.3 ÉTOILES CANADIENNES

Première équipe : les sept meilleurs coureurs masculins et féminins

Deuxième équipe : ceux qui terminent de la 8^{ième} à la 14^{ième} place chez les hommes et chez les femmes.

I.4 ATHLÈTE PAR EXCELLENCE DE L'ANNÉE

I.5 RECRUE DE L'ANNÉE (HOMME et FEMME)

- a) Les recrues féminine et masculine qui obtiennent le meilleur résultat au championnat canadien sont nommées Recrue de l'année
- b) Les athlètes doivent être âgés d'au plus 21 ans au premier septembre de l'année du championnat et ils doivent être à leur première année d'admissibilité avec SIC

I.6 ENTRAÎNEUR DE L'ANNÉE (PRIX FRED FOOT)

- a) Chaque entraîneur présent au championnat remet son vote à l'organisateur de la rencontre ou à son remplaçant avant le début du banquet de présentation des prix.
- b) Deux entraîneurs sont nommés : un pour la division masculine et l'autre pour la division féminine.
- c) Les critères de sélection sont : (1) la performance de l'équipe durant toute la saison, et (2) la progression entre les résultats d'équipe de la saison précédente et ceux de la saison en cours.

I.7 PRIX À L'ÉTUDIANT ATHLÈTE ENGAGÉ DANS SON MILIEU

- a) Sélectionné **par le comité exécutif** de l'Association des entraîneurs
- b) Récipiendaires (une femme et un homme) ayant marqué d'une façon exceptionnelle leur sport, leurs études et leur milieu
- c) Les athlètes récipiendaires de ce prix doivent l'avoir mérité dans leur conférence si celui-ci existe.

I.8 JOUEUR LE PLUS UTILE DU CHAMPIONNAT

I.9 ÉQUIPES D'ÉTOILES DU CHAMPIONNAT

I.10 PRIX DE L'ASSOCIATION DES ENTRAÎNEURS

I.11 AUTRES PRIX

I.11.1 PRIX R.W. PUGH – FAIR-PLAY

J. COMITÉS

J.1 COMITÉ DE DIRECTION DU CHAMPIONNAT

Ce comité a pour fonction de trancher toutes les questions essentielles au déroulement du championnat et il agit à titre de comité de protêts. Le comité applique les

règlements de Sport interuniversitaire canadien tel que stipulés. Il ne peut, ni lui, ni aucun de ses membres, faire des exceptions aux règlements ou aux sanctions de Sport interuniversitaire canadien. Le comité ne peut pas interpréter les règlements d'admissibilité de Sport interuniversitaire canadien. Le comité de direction du championnat est composé des personnes suivantes :

- i) Le responsable du championnat, qui agit comme président sans droit de vote;
- ii) Le délégué officiel de Sport interuniversitaire canadien;
- iii) Le délégué technique;
- iv) Le président de l'Association des entraîneurs, ou son substitut.

Le quorum du comité est de quatre membres sur quatre (ou de leurs suppléants).

Un membre du comité de direction, qui est impliqué directement ou indirectement dans un cas d'appel ou de protêt considéré par le comité, doit se retirer. Les autres membres du comité nomment alors un remplaçant. Celui-ci doit être impartial et non touché par le cas examiné. Cette décision de remplacer un membre du comité de direction appartient exclusivement au comité de direction.

Nonobstant les procédures décrites à la politique 3.2 de SIC (voir ci-dessous), le comité de direction du championnat dispose de toute l'autorité et la compétence nécessaires pour intervenir et agir immédiatement lors d'inconduites de nature mineure (pas d'ordre criminel) qui se produisent lors d'un championnat de SIC. Un rapport de l'incident, contenant tous les détails et les mesures adoptées par le comité de direction, doit être transmis aux directeurs des sports des universités concernées, au secrétariat de SIC et au comité de discipline de SIC.

SIC s'attend à que les représentants des universités membres et ou de SIC qui participent aux championnats canadiens se comportent de façon responsable, avec convenance et dans le respect des lois du pays.

3.2 Procédures à suivre lors d'inconduites

3.2.1 Lors d'inconduites se produisant durant un championnat de SIC (incluant les déplacements vers et au retour du championnat, les journées d'entraînement et de compétitions), la directrice générale appuyée par le responsable du championnat doit :

- a) Mener une enquête sur l'avènement de l'inconduite;
- b) Déterminer la nature et le coût des blessures et dommages causés aux personnes ou à des installations;
- c) Identifier les personnes et les universités responsables de l'incident; et
- d) Résumer l'information dans un rapport écrit.

3.2.2 La directrice générale transmet une copie du rapport au président de SIC qui peut alors déposer une plainte en vertu de la Politique 90.40 de SIC – Discipline. Une copie du rapport écrit doit être transmise aux directeurs des sports des universités touchées par l'incident d'inconduite.

J.2 JURY D'APPEL
J.3 DÉLÉGUÉS

K. ANNEXES